

Des poissons fluorescents génétiquement modifiés interceptés en Belgique

Des poissons génétiquement modifiés provenant du Sri Lanka ont récemment été interceptés en Belgique. Un «produit» toujours interdit dans l'UE, et donc en Belgique.

Plusieurs importations de poissons fluorescents génétiquement modifiés ont récemment fait l'objet de saisies en Belgique, annonce l'Inspection du Bien-être animal du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. Les poissons colorés artificiellement ou manipulés génétiquement sont interdits en Belgique et dans l'ensemble de l'Union européenne.

Les poissons interceptés étaient de l'espèce *Danio rerio* de couleurs variées et provenant du Sri Lanka.

Ces poissons peuvent représenter des risques potentiels pour l'environnement – notamment pour la biodiversité – et pour la santé humaine et animale. De plus, la coloration artificielle de poissons est une infraction à la loi relative à la protection et au bien-être des animaux. Pour colorer des poissons d'ornement, diverses techniques sont utilisées. Cela va du trempage dans des bains de divers produits chimiques à l'injection de produits colorés. Ces méthodes ne sont pas seulement douloureuses pour les poissons, mais peuvent aussi entraîner la mort. Elles trompent par ailleurs l'acheteur.

Une autre manière de «colorer» les poissons est de procéder à des manipulations génétiques. Ils ne sont dès lors rien d'autre que des organismes génétiquement modifiés (OGM), interdits au sein de l'Union européenne.

Le SPF rappelle aux importateurs et distributeurs de poissons d'aquarium que ces infractions sont sévèrement punies.

Source : http://www.lavenir.net/cnt/DMF20150809_00685474 (09/08/2015)